



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DU DIALOGUE SOCIAL
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Paris, le 20 Mai 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Signatures de conventions pour renforcer le rôle des développeurs et relancer la mobilisation en faveur de l'apprentissage

François Rebsamen Ministre du travail, de l'emploi, du dialogue social a fait de l'apprentissage une des priorités de son action et a relancé la mobilisation collective en faveur de cette filière d'excellence.

Il veut pour cela en faciliter l'accès, et que chaque jeune qui le souhaite puisse avoir une place en CFA.

La signature, jeudi 22 Mai, de 3 conventions d'objectifs et de moyens pour le développement de l'apprentissage, s'inscrit dans cette volonté.

Les conventions seront signées avec :

- L'ACFCI-CCI France (Assemblée des Chambres françaises de commerce et d'industrie)
- L'APCMA (Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat)
- Le CCCA-BTP (Comité de concertation et de coordination de l'apprentissage du bâtiment et des travaux publics)

Elles vont permettre de soutenir le financement de 266 développeurs de l'apprentissage, qui ont pour mission d'aller à la rencontre des entreprises, dans chacune des régions, pour :

- Les informer, en fonction de leurs besoins, sur le dispositif apprentissage.
- Les inciter à recruter un apprenti et à le conserver à l'issue du contrat d'apprentissage en lui proposant de lui offrir un CDI dans le cadre du contrat de génération.
- Les aider dans les formalités afin de favoriser la signature de contrats d'apprentissage (dématérialisation).

L'action des développeurs sera prioritairement ciblée sur les entreprises n'employant aucun apprenti et sur les branches où l'apprentissage est peu développé. Les développeurs ont également pour mission de communiquer à la mission locale compétente les offres de formation par apprentissage.

Les signatures du Ministre le 22 mai fixe pour 2014 des objectifs ambitieux : 110 580 contacts avec des entreprises pour 26 250 contrats d'apprentissage.

Le soutien de l'Etat pour l'année 2014 représente 4 million d'euros.

Cette mobilisation s'inscrit dans un des objectifs du « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi » : Faire progresser le nombre d'apprentis de 435000 aujourd'hui à 500000 en 2017.

Contact presse - 01 49 55 31 02

cab-ted-presse@cab.travail.gouv.fr